



**AMRP**  
Association des Marcheurs  
de la Région de Pontoise

# Randonner en période de chasse

La période d'ouverture générale de la chasse à tir et de la chasse au vol est fixée du 8 septembre 2024 à 9h00 au 28 février ou 31 mars 2025 à 18h00 (uniquement pour le sanglier)

Chaque année, la mort tragique de non-chasseurs à cause de balles perdues ravive les tensions entre chasseurs et pratiquants d'activités de pleine nature. Grandit aussi un sentiment d'insécurité chez ces derniers. Randonneurs, ne cédez ni à la véhémence, ni à la panique mauvaise conseillère... mais faites preuve de tolérance et de prudence !

Partager le terrain de jeu avec les chasseurs n'est pas chose aisée, avouons-le : on ne joue pas à armes égales. Quelques bonnes habitudes et attitudes à adopter en période de chasse permettent toutefois aux randonneurs d'éviter bien des déconvenues... et d'avancer sur le chemin du "vivre ensemble".

Pour plus d'informations, voir les liens ci-dessous :



Liens utiles

[Conseils aux randonneurs en période de chasse](#)

[Consignes de prudence à suivre pendant la chasse](#)